Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève

البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

N° 2396/AEO

La Mission permanente du Royaume du Maroc auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments au Haut-Commissariat des droits de l'Homme – Secrétariat du Mécanisme d'experts sur le droit au développement et, en référence à sa note verbale en date du 30 septembre 2025, a l'honneur de lui faire parvenir, ci-joint, le *pledge* du Royaume du Maroc à l'occasion du 40ème anniversaire de la Déclaration des Nations Unies sur le droit au développement.

La Mission permanente du Royaume du Maroc saisit cette occasion pour renouveler au Haut-Commissariat des droits de l'Homme – Secrétariat du Mécanisme d'experts sur le droit au développement les assurances de sa très haute considération.

Genève, le 27 octobre 2025

Haut-Commissariat des droits de l'Homme
Secrétariat du Mécanisme d'Experts sur le droit au développement
ohchr-emrtd@un.org

المندوبية الوزارية المكلفة بحقوق الإنسان
Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme
Interministerial Delegation for Human Rights

Déclaration du Royaume du Maroc en faveur du droit au développement à l'occasion de la commémoration du 40ème anniversaire de la Déclaration des Nations Unies sur le droit au développement

Le Royaume du Maroc réitère son engagement à mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur le droit au développement, dont les principes fondamentaux trouvent une consécration dans la Constitution marocaine, véritable charte nationale des droits et des libertés. Cet engagement s'inscrit dans la continuité des orientations du Nouveau Modèle de Développement, adopté en 2021, qui érige l'inclusion, l'équité et la durabilité en piliers d'un développement inclusif, équitable et durable.

Ainsi, les engagements pris à l'occasion de cette commémoration s'inscrivent dans le prolongement des chantiers stratégiques du Royaume, conduits sous la vision éclairée de Sa Majesté le Roi. Ils rejoignent, par ailleurs les efforts déployés à travers des initiatives structurantes telles que l'Initiative nationale pour le Développement Humain (INDH), la généralisation de la protection sociale et la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD). Ces engagements s'appuient sur une dynamique nationale renouvelée en faveur de la justice sociale et d'un développement territorial intégré et durable. D'ailleurs, une attention particulière est portée aux zones les plus vulnérables — notamment les régions montagneuses et les oasis — tout en consolidant les efforts en faveur du développement durable des zones côtières et rurales.

De ce fait, le Royaume du Maroc réaffirme sa détermination à poursuivre et à renforcer ses efforts nationaux en matière de promotion des droits humains dans les domaines de l'eau, de l'éducation, de la santé et de l'emploi. Il s'attache également à développer ses propres plateformes et systèmes nationaux de gouvernance et de gestion, à même de garantir l'efficacité, la transparence et la durabilité de ses politiques publiques.

Dans cet esprit, le Royaume du Maroc a l'honneur de soumettre les ***pledges*** suivants :

Pledge 1 : Promotion des droits à l'éducation et à la santé

Le Royaume du Maroc s'engage à **promouvoir les droits à l'éducation et à la santé** en renforçant les moyens qui leur sont consacrés. À cet effet, le Royaume prévoit **d'augmenter les budgets alloués à l'éducation de 13,4 % et à la santé de 30 % au titre de l'exercice 2026,** et de **généraliser l'enseignement préscolaire à l'horizon 2028**.

Pledge 2 — Promotion du droit à un environnement propre, sain et durable
Le Royaume du Maroc s'engage à **promouvoir le droit à un environnement propre, sain et durable**, en poursuivant une transition juste et inclusive. À cet effet, il ambitionne de **réduire les émissions de gaz à effet de serre de 53 % à l'horizon 2035**, conformément à sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN) 3.0, et à **suivre les orientations du Programme de travail de Lima sur le nexus genre et changements climatiques.**

Pledge 3 — Promotion de la participation économique des femmes
Le Royaume du Maroc s'engage à **promouvoir la participation des femmes dans la vie active**, en **portant le taux d'activité des femmes à 35 % à l'horizon 2030**, conformément aux objectifs nationaux d'égalité des chances et aux engagements internationaux relatifs à l'autonomisation économique des femmes.

Pledge 4 — Renforcement des capacités des acteurs non étatiques
Le Royaume du Maroc s'engage à **renforcer les capacités des acteurs non étatiques**, en particulier de la **société civile**, des **femmes et des jeunes**, afin de promouvoir leur participation effective à la mise en œuvre du droit au développement et des objectifs du développement durable.

Enfin, le Royaume du Maroc réaffirme son engagement constant en faveur d'un développement durable, inclusif et solidaire du continent africain, en contribuant à renforcer l'intégration économique régionale et en valorisant pleinement les ressources et les potentialités de développement de l'Afrique. Dans cette perspective, le Royaume s'inscrit dans la dynamique internationale avec l'appui de ses partenaires internationaux et multilatéraux, à promouvoir un développement durable à l'échelle régionale et mondiale.